

# «La zoophilie est une dépendance difficile à soigner»

**Déviante** Un jeune homme a été interpellé par la police pour pratiques zoophiles répétées dans la région de Bex

La police cantonale vaudoise ne fait aucun commentaire. On sait peu de chose sur le jeune homme interpellé le 8 août pour pratiques zoophiles répétées sur des chevaux, dans le Chablais, sinon qu'il a en partie reconnu les faits et souffre de graves problèmes psychologiques. La zoophilie, consolation du gardien de chèvres, déviance mentale, pratique répandue? L'avis de Philip Jaffé, professeur de psychologie aux Universités de Genève et Lausanne.

**Philip Jaffé:** La zoophilie est considérée comme une forme de perversion. Classée dans la nosographie officielle parmi les paraphilies, soit les sexualités déviantes, comme la pédophilie, la catologie ou la nécrophilie.

**Le Temps:** La zoophilie est-elle toujours compensatoire d'une sexualité humaine absente ou insatisfaisante?

– Cela peut l'être, elle est alors liée à une incapacité hétérosociale. Mais il y a aussi des sexualités «déviantes» dès le départ. Des individus – des garçons adolescents le plus souvent – qui découvrent la sexualité par la zoophilie et se fixent mentalement là-dessus. Cela devient alors la seule pratique satisfaisante. On parle alors d'individus «fixés». Distincts des individus «régressés», qui ont développé une sexualité «normale» et qui, en cours de route, se tournent vers autre chose. C'est d'autant plus souvent le cas avec l'accès facilité à des images sur Internet, qui «happent» littérale-

ment un individu en quête de sensations

**– C'est une perversion, dites-vous. Toute perversion est-elle forcément condamnable?**

– Certaines perversions ne dérangent personne, comme le fétichisme par exemple. Une perversion n'est plus acceptable à partir du moment où son auteur en souffre ou que celui qui la subit en souffre. C'est là que l'intervention sociale, psychologique et juridique est souhaitable.

La zoophilie, compulsive et relativement dure comme cela semble être le cas ici, est à mettre sur le même plan que la pédophilie. L'argument que l'animal ne souffre pas – tout comme certains pédophiles assurent que l'enfant

prend plaisir à la sexualité imposée – ne tient pas. Cet argument est même déjà la preuve d'une déviance. Ce qui justifie aussi une classification dans le psychopathologique, c'est l'association systématique de la pulsion sexuelle et de la violence. L'acte est souvent scénarisé de manière primaire.

**– Quelle est la prévalence des pratiques zoophiles dans nos sociétés?**

– La psychiatrie définit la zoophilie comme l'attrait fantasmé ou actualisé pour l'animal. Des sondages anonymes révèlent que 30% de la population admet cet attrait, voire un léger passage à l'acte, qui peut être léger, sensualisé. Des études, déjà anciennes et plutôt

conservatrices, estiment à 8% chez les hommes et 3% chez les femmes le nombre de personnes ayant des contacts sexuels avec un animal – ce qui n'implique pas forcément une pénétration. Les chiffres montrent aussi une diversité ville-campagne.

**– Quel sort pour un zoophile «reconverti»?**

– Cela dépend des dégâts commis du degré de responsabilité de l'individu et de son envie de changer. Les paraphilies sont des dépendances souvent compulsives difficiles à soigner. Le traitement consiste à enseigner comment éviter la récurrence. Et à dire au patient qu'il peut demander de l'aide. **Propos recueillis par Florence Gaillard**

LE TEMPS, Vendredi 17 août 2007